



COMPTE-RENDU CONSEIL CPAM DU CHER DU 30 OCTOBRE 2023

Cher(e)s Camarades,

Ce lundi 30 octobre se tenait un conseil exceptionnel à la CPAM du Cher. Ce conseil exceptionnel a fait suite au conseil du 25 septembre dernier.

En effet, lors du dernier, les votes (8 pour, 8 contre et 6 abstentions) ont implicitement rejeté les orientations de la convention d'objectifs et de gestion (COG 2023-27) imposées par la CNAM et contractualisées par les contrats pluriannuels de gestion (CPG).

Face à cette situation, la CNAM a considéré une « absence de position » de la part du conseil du Cher. Elle a alors menacé de placer notre caisse locale sous tutelle avec pour conséquences (selon la direction de la caisse) des budgets annualisés, sans visibilité et la saisie des fonds d'action sociale non utilisés.

Face au chantage, un second vote a été imposé au conseil, avec pour objectif de recueillir l'adhésion politique du conseil à ces orientations régressives (voir prise de parole dans le bulletin de l'UD de septembre).

La séance s'est ouverte avec la distribution d'un tract du syndicat interpellant les conseillers sur les conséquences de l'application de cette COG.

La représentante CGT des personnels, élue au conseil, a pu faire une déclaration et amener les discussions de fond nécessaire à la bonne tenue des débats.

Parallèlement et pendant que se tenait le conseil, un rassemblement a été organisé par le syndicat et l'UD avec prise de parole.

Grâce aux interventions de la CGT, nous avons pu imposer un premier vote sur la question « *qui est favorable pour procéder à un nouveau vote sur les orientations CPG ?* ».

Considérant que le conseil s'était déjà exprimé sur la COG, il nous paraissait totalement infondé de revoter, si ce n'est d'obtenir pour la CNAM un passage en force. Nous avons invité l'ensemble des conseillers à ne pas céder au chantage de la CNAM et de l'Etat. Ce vote a recueilli 11 voix pour (MEDEF, U2P, CPME, FNMF, UNSA), 9 voix contre (CGT, FO, UNAF, ANAASS, CFTC-CFE, CGC, FNATH) et 2 abstentions (CFDT).

La discussion que nous avons menée a permis de soulever de nombreuses problématiques, nous avons rappelé ce que devait être le rôle du conseiller, mettant le patronat dans un grand embarras.

La direction a été contrainte d'admettre que le chantage de la CNAM n'était pas fondé juridiquement.



Le second vote a ensuite eu lieu, permettant l'adoption de ces orientations. La tâche n'a pas été difficile, il était prévisible que face au chantage, les représentants de la mutualité française changent leurs votes en passant de l'abstention au vote pour. Les orientations du CPG ont donc été adoptées par 10 pour (MEDEF, U2P, CPME, FNMF), 7 contre (CGT, FO, CFTC, CFE- CGC, FNATH) et 5 abstentions (CFDT, UNAAS, UNAF, UNSA).

Sachez que cette situation au conseil de la CPAM du Cher était totalement inédite.

Malgré l'issue du vote que nous pouvons regretter, la CGT a été force de proposition et convaincante, aussi bien par l'intervention du syndicat que par les interventions des conseillers.

Cette situation est le fruit d'un travail de qualité coordonné entre le syndicat, l'UD, et les conseillers.

Les conseillers

GAETA Florie – ROJAS Denis